

2 AVRIL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Allée de l'Aronde, 35520 MELESSE
979 742 376 RCS RENNES

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 13 FEVRIER 2026

LES SOUSSIGNÉS :

- La société 3 DECEMBRE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle représentée aux présentes par sa Gérante Madame Anne AUBERT,
- La société TACA PATRIMOINE, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Timothée MASSICOT

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 2 AVRIL désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2 AVRIL et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 27 des statuts,

Après avoir préalablement exposé :

- Que la société TACA PATRIMOINE envisage de céder la totalité des titres qu'elle détient dans le capital de la société ;
- Que la cession de titres à un tiers est soumise au droit de préemption des associés ainsi qu'à leur agrément conformément aux dispositions des articles 14 et 15 des statuts de la société,
- Qu'il convient de pourvoir au remplacement du Président suite à sa démission.

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Renonciation des associés à l'exercice de leur droit de préemption,
- autorisation d'une cession d'actions et agrément d'un nouvel associé
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 800 actions détenues par la société TACA PATRIMOINE au profit de la société T&A CAPITAL, déclarent expressément renoncer, individuellement et collectivement, au droit de préemption dont ils bénéficient en vertu de l'article 14 des statuts.

DS Paraphe
 

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, décide à l'unanimité d'autoriser la cession par la société TACA PATRIMOINE au profit de T&A CAPITAL, SARL à associé unique, au capital de 9 600 euros, dont le siège social est sis 5 Allée de l'Aronde - 35220 MELESSE, RCS RENNES100 983 329 des 800 actions lui appartenant dans la Société, représentant la totalité des titres qu'elle détient dans le capital de la société, pour un montant global de 800 euros, soit 1 euro par action et d'agréer expressément la société T&A CAPITAL SARL en qualité de nouvelle associée.

La collectivité des associés charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés prenant acte de la démission de la société TACA PATRIMOINE de ses fonctions de Présidente de la société à compter de ce jour, nomme en qualité de Présidente et pour une durée illimitée :

T&A CAPITAL, SARL à associé unique,
au capital de 9 600 euros,
dont le siège social est sis 5 Allée de l'Aronde - 35220 MELESSE,
RCS RENNES 100 983 329
Représentée par son Gérant, Monsieur Timothée MASSICOT.

Monsieur Timothée MASSICOT au nom de la société qu'il représente accepte les fonctions de Président et déclare, tant pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, la société T&A CAPITAL disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts

Le Président pourra percevoir une rémunération au titre de ses fonctions dont les modalités sont fixées postérieurement, par une décision d'associés.

Il sera remboursé, sur justificatifs, des frais qu'il exposera dans l'accomplissement de ses fonctions.

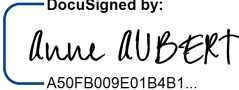
QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

DS Paraphe
ll tm

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent procès-verbal a été signé par voie électronique au moyen de la plateforme DocuSign, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Les signataires reconnaissent avoir pris connaissance du contenu du présent procès-verbal avant de le signer électroniquement. La plateforme utilisée enregistre la date, l'heure et l'adresse IP de chaque signature. Conformément à l'article 1366 du Code civil, le présent document électronique a la même force probante qu'un écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

DocuSigned by:

A50FB009E01B4B1...
Anne AUBERT
Société 3 DECEMBRE

Signé par :

B60C3066CEFA45B...
Timothée MASSICOT
Société TACA PATRIMOINE

Bon pour acceptation des fonctions de
Présidente de la société

Signé par :

B60C3066CEFA45B...
Timothée MASSICOT
Société T&A CAPITAL